Lettr'ALIRE

Association des Librairies Informatisées & Utilisatrices de Réseaux Electroniques

A.L.I.R.E. c/o DILICOM
60 rue Saint André des Arts 75006 Paris
Tél./fax : (33) 01 46 33 65 27
e-mail : alire2@wanadoo.fr
Président : R. Eric Hardin • Déléguée Générale : M.D. Doumenc

Lettre d'information Décembre 2006

Les avis d'expédition

Depuis déjà longtemps DILICOM et l'ALIRE travaillent sur les échanges EDI, pour le plus grand bénéfice de la chaîne du livre.

Une nouvelle étape relativement simple et sans coût supplémentaire est déjà en place chez plusieurs distributeurs et libraires :

l'avis d'expédition.

C'est le message transmis par le distributeur, en retour de la commande émise par le libraire. Il permet des gains importants de productivité et de fiabilité dans la réception des commandes dans les librairies.

Le distributeur fait connaître ainsi au libraire la teneur de sa livraison à venir – titres, quantités, prix – et les raisons concernant les non fournis. Cette information détenue avant de recevoir les colis lui permet de gérer plus efficacement ses approvisionnements et notamment les commandes clients.

Il s'agit donc ni plus, ni moins, de l'équivalent électronique du Bon de Livraison ou de la facture quand elle sert aussi de BL. Ce message électronique a été normalisé pour l'interprofession sous l'égide du Gencod-EAN France (GS1-Eancom) et mis en place sous le contrôle de DILICOM. Il permet au libraire notamment de fiabiliser grandement la qualité de ses réceptions, lui facilitant donc ses relations avec les distributeurs qui utilisent ce système. C'est dès aujourd'hui plus de rapidité et d'efficacité dans les réponses.

Un nombre grandissant de libraires et de grandes enseignes basculent sur ce type de réception (Amazon, Decitre, Fnac, Gibert, Mollat…). Nombreux sont ceux qui le demandent à leur Société de Service Informatique et souhaitent pouvoir les intégrer dans leur informatique de gestion.

L'utilisation et l'intégration des avis d'expédition fait franchir aux libraires une nouvelle étape tant pour les gains de productivité que pour la fiabilité de la réception ; ces avantages partagés avec les distributeurs permettent ainsi :

- d'automatiser la réception par l'intégration automatique de l'information dans les systèmes informatiques des libraires, avec la suppression de la mise à jour par saisie manuelle,
- d'anticiper les livraisons et donc de planifier les expéditions et les mises en rayon,
- d'informer au plus tôt ses clients de la réception prochaine ou des réponses de non fournis,
- de gérer les remplacements (un EAN pour un autre)
- d'avoir automatiquement le bon prix de vente d'un ouvrage.

Les avis d'expédition permettent aussi de préparer les étapes suivantes : les factures électroniques et ensuite les factures dématérialisées que l'interprofession est en train de mettre sur pied.

Ces deux étapes correspondent cependant à des besoins différents, notamment parce que les réponses aux non fournis figurent uniquement dans les avis d'expédition électroniques et qu'elles ne peuvent pas figurer dans les factures dématérialisées.

En liaison avec vos clients, et selon la méthode que vous libraires vous avez mise au point pour organiser les réceptions de livres, l'ALIRE vous invite à développer une solution d'intégration des avis d'expédition qui facilite la réception des ouvrages.

La liste des onze distributeurs émettant des avis d'expédition est disponible en libre accès sur le site de DILICOM *(www.dilicom.net)*, le lien vers cette liste est visible dès la page d'accueil, sur la ligne encadrée « Actualités ».

Plus d'une quarantaine de distributeurs et éditeurs-distributeurs ont été réunis en juin dernier pour les informer et leur demander la mise en œuvre des avis d'expédition au plus vite et si possible avant la fin de l'année 2006. Parallèlement les distributeurs sont approchés individuellement par les administrateurs de l'ALIRE pour les à pousser accélérer leur mise en place.

Pour utiliser les avis d'expédition, vous devez contacter votre SSII ou directement DILICOM.

Nouvelle grille de codes de réponse pour les avis d'expédition.

Le Comité EDI de DILICOM, réunissant libraires et distributeurs, a élaboré une nouvelle grille de codes de réponse visant à améliorer la communication sur les avis d'expédition. Cette grille validée officiellement par la CLIL fin 2005 fait l'objet d'une phase de transition à compter du 1er juin 2006 au cours de laquelle anciens et nouveaux codes seront véhiculés.

Les deux listes (l'ancienne et la nouvelle) cohabiteront dans un premier temps. À terme, l'ancienne liste ne sera plus reconnue, et seule la nouvelle sera opérationnelle.

Les SSII ont à faire bénéficier leurs clients libraires de ce développement par l'intégration de cette grille dans leurs logiciels, permettant une plus grande finesse dans les réponses des éditeurs/distributeurs sur les raisons pour lesquelles un ouvrage est non servi.

Vous trouverez cette grille détaillée en page suivante..

Nouvelle grille de codes de réponse pour les avis d'expédition.

20 MANQUANT SANS DATE

21. Epuisé.
Article encore présent au fichier du distributeur sans stock disponible.

22. Article supprimé.
Article retiré du fichier du distributeur.

23. Manque sans date.
Article faisant l'objet d'une rupture à durée indéterminée, réimpression incertaine.

24. Diffusion internationale.
Article réservé à l'exportation.

25. Article réservé France.
Article pour le marché français.

26. Article réservé.
Article ne pouvant être fourni aux libraires du fait d'une situation juridique ou commerciale spécifique.

27. Ne paraîtra pas.
Article dont la parution est abandonnée.

28. Commercialisation arrêtée définitivement.
Article avec arrêt de commercialisation normale (pilon, solde, interdiction…) indépendamment du changement de distributeur.

30 NON PARU

31. Article non paru sans date.
Article annoncé, commandable, date de parution inconnue.

32. À paraître avec date.
Article annoncé, commandable, date de parution connue.

33. Mise en vente en cours.
Article à paraître dans la prochaine mise en vente.

34. Projet.
Article dont l'EAN a été déposé.

40 MANQUANT PROVISOIREMENT

41. Vente suspendue provisoirement.
Article dont la fourniture est provisoirement suspendue pour des raisons techniques ou commerciales.

42. Bloqué à la vente.
Article dont la vente est suspendue pour des raisons juridiques.

43. Réimpression à l'étude.
Article dont la réimpression envisagée n'a pas été décidée.

50 DISPONIBLE SOUS PEU

51. Rupture momentanée.
Article ne pouvant être fourni dans l'instant suite à une rupture momentanée d'approvisionnement.

52. Disponibilité sous peu
Article ne pouvant être fourni suite à une rupture d'approvisionnement dont la durée n'est pas connue

53. Réimpression en cours.
Article dont la réimpression a été lancée mais dont la date de mise à disposition n'est pas encore déterminée.

60 DISPONIBLE AVEC DATE CONNUE

Prévoir de pouvoir véhiculer une date ou l'un des codes ci-dessous :

61. Disponible sous 1 semaine.

62. Disponible sous 15 jours.

63. Disponible sous 1 mois.

64. Disponible sous 2 mois.

65. Disponible sous 3 mois.

66. Disponible sous 6 mois.

70 NE PEUT ÊTRE FOURNI

71. Article inconnu.
Article qui ne correspond à rien chez le distributeur.

72. Pas ou plus distribué.
Article connu mais qui n'est pas ou plus distribué par le distributeur.

73. En colis uniquement.
Article non vendu à l'unité.

74. Article remplacé.
Article remplacé par un autre article chez le même distributeur.

75. Disponible autre édition.
Article dont la présentation d'ouvrage n'est plus disponible actuellement, mais une autre présentation est disponible.

76. Voir éditeur.
S'adresser directement à l'éditeur.

80 RECTIFICATION D'EXPÉDITION

Impossibilité physique de servir l'article alors que théoriquement il était disponible ; ceci engendre automatiquement un avis de crédit. Il peut être immédiatement recommandé.

Rappel de la règle

À toute ligne de commande doit correspondre une ligne ou plus sur l'avis d'expédition correspondant soit à une ou des fournitures, soit à une réponse pour non fourni.

Entre 2 codes équivalents, la date prime sur le motif.

Liste des Lettr'ALIRE parues
et disponibles sur demande par e-mail

NOVEMBRE 2006
- Les avis d'expédition.

MARS 2006
- Mon logiciel de gestion est-il au top ?

JANVIER 2006
- FEL : engorgement du début janvier 2006.
- SSII : recommandations aux libraires pour ne pas être pénalisés.
- AFNIL : tableau comparatif des modules proposés. réunion utilisateurs en 2006.
- AFNIL : les ISBN passent à 13 chiffres au 1er janvier 2007.
- SOFIA : modalités de règlements des factures.
- AVIS D'EXPÉDITION : nouvelle grille de codes de disponibilité.
- L'espace SSII.

DÉCEMBRE 2005
- SOFIA.
- RAPPEL : le droit de prêt et les livres.
- NOUVEAU : octroi d'une aide à la mise en service du mode EDI.
- HARMATTAN : Passez vos commandes par EDI. Le FEL et les LIVRES SCOLAIRES.
- L'espace SSII.

OCTOBRE 2005
- Plafonnement des rabais aux collectivités.
- Droit de prêt.
- Des outils à votre service.

MAI 2005
- Les libraires, le droit de prêt et les livres scolaires.
- La nature de l'acheteur prévaut.

AVRIL 2005
- Les libraires, le droit de prêt et le reversement.

JANVIER 2005
- Le Fichier Exhaustif du Livre (FEL) et le «Plan Qualité».

OCTOBRE 2004
- Le fichier manuels scolaires du FEL : un outil pour le plafonnement des rabais aux collectivités.

MARS 2004
- Atelier au Salon du Livre de Paris : les libraires et les réseaux électroniques.
- Congrès des Fédérations Européenne et Internationale des libraires.
- Réunion libraires/SSII de février 2004.
- FEL livres scolaires.

JANVIER 2004
- Le FEL.
- Contrat DILICOM avec la Bibliothèque Nationale de France.
- Livres anciens et épuisés.
- Droit de prêt et plafonnement des rabais aux collectivités.

OCTOBRE 2003
- Priorité à l'EDI.
- Passez vos commandes par EDI.
- Pour connaître les distributeurs raccordés au réseau DILICOM.
- Veille sur les distributeurs non performants.

MAI 2003
- Passez vos commandes de réassort par EDI et vos commandes spéciales en utilisant les services de DILICOM, c'est faire pour votre librairie des gains de productivité.

JANVIER 2003
- Le FEL : le fichier article de la profession.
- L'état du FEL au 31 décembre 2002 : quantité et qualité des données.

Appel de cotisation

L'ALIRE (Association des Librairies Informatisées & utilisatrices de Réseaux Électroniques) est votre association. Par son activité, elle veille au développement, à votre service, de l'EDI (Échange de Données Informatisées).

L'ALIRE a besoin de votre soutien, notamment par le versement de votre cotisation. Elle vous en remercie.

Imprimer et retourner cette facture accompagnée de votre chèque à :

ALIRE, c/o Dilicom, 60 rue Saint-André-des-Arts 75006 Paris

Nom : _____

Librairie : _____

Adresse : _____

e-mail : _____ *Téléphone :* _____

règle sa cotisation ALIRE 2006. *Date et signature :*

Cotisation : 60 € TTC

Chèque à l'ordre de l'ALIRE

IBAN : FR76 3000 4003 8700 0100 3162 720
Banque : BNP Paribas St Germain,
code banque : 30004, code guichet 00387, n° compte : 00010031627, clé RIB 20